Version history	Date
V.1	1 December 2022
V.2	30 April 2025

Product name (the "Fund")			LEI number			
Blackstone I (UCITS)	Enhanced	Global	Systematic	Credit	Fund	KSOCNIUM6CO7J3G3SK38

This disclosure is made in respect of the Fund pursuant to Article 10(1) of Regulation (EU) 2019/2088 of the European Parliament and of the Council of 27 November 2019 ("SFDR") as supplemented by the Commission Delegated Regulation 2022/1288 of 6 April 2022. This disclosure should not be used as a basis for a decision to invest in the Fund. Such a decision should be based on the prospectus of Blackstone Systematic Credit Umbrella Fund plc and the supplement relating to the Fund, as amended, restated or supplemented from time to time (the "Offering Documents"). In case of discrepancy between this disclosure and the Offering Documents, the Offering Documents shall prevail. This disclosure has been prepared in good faith, but the matters referred to within do not reflect binding aspects of the management of the Fund except to the extent that they are such under the Offering Documents. Defined terms not otherwise defined have the meaning given to them in the Offering Documents.

a) Résumé

L'objectif d'investissement du Fonds consiste à générer un rendement, net de commissions et frais, supérieur à la performance de l'indice Bloomberg Global Corporate Custom Weighted Index (l'« **Indice** »).

La caractéristique environnementale et/ou sociale promue par le Fonds consiste à orienter les capitaux vers des entreprises qui réduisent les risques de révision des prix et de pertes à long terme dues à des facteurs environnementaux et sociaux en évaluant le profil de durabilité des émetteurs par le biais du processus de durabilité décrit ci-dessous (le « **Processus de durabilité** »). Le Processus de durabilité est conçu pour viser à atténuer le risque accru de pertes économiques associé à ces émetteurs.

Le Fonds peut réaliser un ou plusieurs « investissements durables » au sens de l'article 2, paragraphe 17, du SFDR (les « **Investissements durables** »), mais il ne s'engage pas à réaliser des investissements de ce type. Le Fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Le Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 (les « **Investissements alignés sur la Taxonomie** »), mais il ne s'engage pas à réaliser des investissements de ce type étant donné que la stratégie d'investissement du Fonds ne prévoit pas de chercher activement à investir dans des Investissements alignés sur la Taxonomie, de sorte que la proportion minimale d'Investissements alignés sur la Taxonomie a été évaluée à 0 %.

Le Fonds prévoit d'investir au moins 80 % de son actif dans des investissements qui atteignent les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. Il est prévu que ce minimum de 80 % englobe la totalité du portefeuille de crédit du Fonds. Le solde de 20 % ou moins peut inclure des investissements non centraux détenus à des fins spécifiques, comme des espèces et des instruments dérivés détenus à des fins de gestion efficace du portefeuille, de couverture et de gestion de la liquidité.

Dans la mesure où le Fonds indique dans son rapport annuel qu'une partie de ses investissements se compose d'Investissements alignés sur la Taxonomie, il est possible que ces chiffres proviennent de communications publiques et/ou d'informations équivalentes obtenues directement auprès des

sociétés bénéficiaires des investissements. Dans certaines circonstances, il est également possible que des évaluations complémentaires et des estimations fondées sur des informations provenant d'autres sources soient utilisées. Il n'est pas prévu que les chiffres fassent l'objet d'une déclaration d'assurance par des réviseurs d'entreprises ni qu'ils soient vérifiés par un ou plusieurs tiers.

Le Fonds peut détenir des expositions souveraines ou quasi-souveraines sous la forme de titres de créance émis par des émetteurs souverains ou quasi-souverains à titre d'investissements temporaires. Il ne sera probablement pas possible de déterminer si ces expositions souveraines ou quasi-souveraines contribuent à des activités durables sur le plan environnemental.

Version history	Date
V.1	1 December 2022
V.2	30 April 2025

Product name (the "Fund")	LEI number
Blackstone Global Investment Grade Corporate Bond	TRL4GTICNI70AHJ6FL89
Fund (UCITS)	

This disclosure is made in respect of the Fund pursuant to Article 10(1) of Regulation (EU) 2019/2088 of the European Parliament and of the Council of 27 November 2019 ("SFDR") as supplemented by the Commission Delegated Regulation 2022/1288 of 6 April 2022. This disclosure should not be used as a basis for a decision to invest in the Fund. Such a decision should be based on the prospectus of Blackstone Systematic Credit Umbrella Fund plc and the supplement relating to the Fund, as amended, restated or supplemented from time to time (the "Offering Documents"). In case of discrepancy between this disclosure and the Offering Documents, the Offering Documents shall prevail. This disclosure has been prepared in good faith, but the matters referred to within do not reflect binding aspects of the management of the Fund except to the extent that they are such under the Offering Documents. Defined terms not otherwise defined have the meaning given to them in the Offering Documents.

a) Résumé

L'objectif d'investissement du Fonds consiste à générer un rendement, net de commissions et frais, supérieur à la performance de l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index (l'« **Indice** »). Le Fonds vise également à limiter l'intensité carbone de son portefeuille d'obligations d'entreprises en ciblant une intensité carbone moyenne pondérée (« **WACI** » pour weighted average carbon intensity) inférieure d'au moins 50 % à celle de l'Indice.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds sont les suivantes :

- 1. orienter les capitaux vers des entreprises qui réduisent les risques de révision des prix et de pertes à long terme dues à des facteurs environnementaux et sociaux en évaluant le profil de durabilité des émetteurs par le biais du processus de durabilité décrit ci-dessous (le « Processus de durabilité »). Le Processus de durabilité est conçu pour viser à atténuer le risque accru de pertes économiques associé à ces émetteurs ; et
- 2. réduire la WACI du portefeuille d'obligations d'entreprises du Fonds par rapport à l'Indice.

Le Fonds peut réaliser un ou plusieurs « investissements durables » au sens de l'article 2, paragraphe 17, du SFDR (les « **Investissements durables** »), mais il ne s'engage pas à réaliser des investissements de ce type. Le Fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Le Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 (les « **Investissements alignés sur la Taxonomie** »), mais il ne s'engage pas à réaliser des investissements de ce type étant donné que la stratégie d'investissement du Fonds ne prévoit pas de chercher activement à investir dans des Investissements alignés sur la Taxonomie, de sorte que la proportion minimale d'Investissements alignés sur la Taxonomie a été évaluée à 0 %.

Le Fonds prévoit d'investir au moins 66 % de son actif dans des investissements qui atteignent les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. Il est prévu que ce minimum de 66 % englobe la totalité du portefeuille de crédit du Fonds. Le solde de 34 % ou moins peut inclure des investissements non centraux détenus à des fins spécifiques, comme des espèces et des instruments

dérivés détenus à des fins de gestion efficace du portefeuille, de couverture et de gestion de la liquidité.

Dans la mesure où le Fonds indique dans son rapport annuel qu'une partie de ses investissements se compose d'Investissements alignés sur la Taxonomie, il est possible que ces chiffres proviennent de communications publiques et/ou d'informations équivalentes obtenues directement auprès des sociétés bénéficiaires des investissements. Dans certaines circonstances, il est également possible que des évaluations complémentaires et des estimations fondées sur des informations provenant d'autres sources soient utilisées. Il n'est pas prévu que les chiffres fassent l'objet d'une déclaration d'assurance par des réviseurs d'entreprises ni qu'ils soient vérifiés par un ou plusieurs tiers.

Le Fonds peut détenir des expositions souveraines ou quasi-souveraines sous la forme de titres de créance émis par des émetteurs souverains ou quasi-souverains à titre d'investissements temporaires. Il ne sera probablement pas possible de déterminer si ces expositions souveraines ou quasi-souveraines contribuent à des activités durables sur le plan environnemental.

Version history	Date
V.1	1 December 2022
V.2	30 April 2025

Product name (the "Fund")	LEI number
Blackstone High Yield Corporate Bond Fund (Feeder)	635400CWENCMWG5O4W64

This disclosure is made in respect of the Fund pursuant to Article 10(1) of Regulation (EU) 2019/2088 of the European Parliament and of the Council of 27 November 2019 ("SFDR") as supplemented by the Commission Delegated Regulation 2022/1288 of 6 April 2022. This disclosure should not be used as a basis for a decision to invest in the Fund. Such a decision should be based on the prospectus of Blackstone Systematic Credit Umbrella Fund plc and the supplement relating to the Fund, as amended, restated or supplemented from time to time (the "Offering Documents"). In case of discrepancy between this disclosure and the Offering Documents, the Offering Documents shall prevail. This disclosure has been prepared in good faith, but the matters referred to within do not reflect binding aspects of the management of the Fund except to the extent that they are such under the Offering Documents. Defined terms not otherwise defined have the meaning given to them in the Offering Documents.

a) Résumé

Le Fonds investit la quasi-totalité de son actif dans Blackstone High Yield Systematic Corporate Fund (UCITS), un compartiment de **Blackstone Systematic Credit Umbrella Fund PLC** (le « **Fonds Maître** »). L'objectif d'investissement du Fonds Maître consiste à générer un rendement, net de commissions et frais, supérieur à la performance de l'indice BofA Merrill Lynch US High Yield Constrained Index en dollars US (l'« **Indice** »). Le Fonds Maître vise également à limiter l'intensité carbone de son portefeuille d'obligations d'entreprises en ciblant une intensité carbone moyenne pondérée (« **WACI** » pour weighted average carbon intensity) inférieure d'au moins 50 % à celle de l'Indice.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds Maître sont les suivantes :

- orienter les capitaux vers des entreprises qui réduisent les risques de révision des prix et de pertes à long terme dues à des facteurs environnementaux et sociaux en évaluant le profil de durabilité des émetteurs par le biais du processus de durabilité décrit ci-dessous (le « Processus de durabilité »). Le Processus de durabilité est conçu pour viser à atténuer le risque accru de pertes économiques associé à ces émetteurs ; et
- 2. réduire la WACI du portefeuille d'obligations d'entreprises du Fonds Maître par rapport à l'Indice.

Le Fonds Maître peut réaliser un ou plusieurs « investissements durables » au sens de l'article 2, paragraphe 17, du SFDR (les « **Investissements durables** »), mais il ne s'engage pas à réaliser des investissements de ce type. Le Fonds Maître n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Le Fonds Maître peut réaliser des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 (les « **Investissements alignés sur la Taxonomie** »), mais il ne s'engage pas à réaliser des investissements de ce type étant donné que la stratégie d'investissement du Fonds Maître ne prévoit pas de chercher activement à investir dans des Investissements alignés sur la Taxonomie, de sorte que la proportion minimale d'Investissements alignés sur la Taxonomie a été évaluée à 0 %.

Il est prévu que le Fonds investisse la quasi-totalité de son actif dans le Fonds Maître. Le Fonds Maître prévoit d'investir au moins 80 % de son actif dans des investissements qui atteignent les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. Il est prévu que ce minimum de 80 % englobe la totalité du portefeuille de crédit du Fonds Maître. Le solde de 20 % ou moins peut inclure des investissements non centraux détenus à des fins spécifiques, comme des espèces et des instruments dérivés détenus à des fins de gestion efficace du portefeuille, de couverture et de gestion de la liquidité.

Dans la mesure où le Fonds Maître indique dans son rapport annuel qu'une partie de ses investissements se compose d'Investissements alignés sur la Taxonomie, il est possible que ces chiffres proviennent de communications publiques et/ou d'informations équivalentes obtenues directement auprès des sociétés bénéficiaires des investissements. Dans certaines circonstances, il est également possible que des évaluations complémentaires et des estimations fondées sur des informations provenant d'autres sources soient utilisées. Il n'est pas prévu que les chiffres fassent l'objet d'une déclaration d'assurance par des réviseurs d'entreprises ni qu'ils soient vérifiés par un ou plusieurs tiers.

Le Fonds Maître peut détenir des expositions souveraines ou quasi-souveraines sous la forme de titres de créance émis par des émetteurs souverains ou quasi-souverains à titre d'investissements temporaires. Il ne sera probablement pas possible de déterminer si ces expositions souveraines ou quasi-souveraines contribuent à des activités durables sur le plan environnemental.

Version history	Date
V.1	1 December 2022
V.2	30 April 2025

Product name (the "Fund")			LEI number			
Blackstone	Investment	Grade	Systematic	Corporate	8GLK3OCXBJLJ3XPGFZ75	
Fund (UCIT	TS)					

This disclosure is made in respect of the Fund pursuant to Article 10(1) of Regulation (EU) 2019/2088 of the European Parliament and of the Council of 27 November 2019 ("SFDR") as supplemented by the Commission Delegated Regulation 2022/1288 of 6 April 2022. This disclosure should not be used as a basis for a decision to invest in the Fund. Such a decision should be based on the prospectus of Blackstone Systematic Credit Umbrella Fund plc and the supplement relating to the Fund, as amended, restated or supplemented from time to time (the "Offering Documents"). In case of discrepancy between this disclosure and the Offering Documents, the Offering Documents shall prevail. This disclosure has been prepared in good faith, but the matters referred to within do not reflect binding aspects of the management of the Fund except to the extent that they are such under the Offering Documents. Defined terms not otherwise defined have the meaning given to them in the Offering Documents.

a) Résumé

L'objectif d'investissement du Fonds consiste à générer un rendement, net de commissions et frais, supérieur à la performance de l'indice Barclays U.S. Intermediate Corporate Bond Index (l'« **Indice** »).

La caractéristique environnementale et/ou sociale promue par le Fonds consiste à orienter les capitaux vers des entreprises qui réduisent les risques de révision des prix et de pertes à long terme dues à des facteurs environnementaux et sociaux en évaluant le profil de durabilité des émetteurs par le biais du processus de durabilité décrit ci-dessous (le « **Processus de durabilité** »). Le Processus de durabilité est conçu pour viser à atténuer le risque accru de pertes économiques associé à ces émetteurs.

Le Fonds peut réaliser un ou plusieurs « investissements durables » au sens de l'article 2, paragraphe 17, du SFDR (les « **Investissements durables** »), mais il ne s'engage pas à réaliser des investissements de ce type. Le Fonds n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Le Fonds peut réaliser des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 (les « **Investissements alignés sur la Taxonomie** »), mais il ne s'engage pas à réaliser des investissements de ce type étant donné que la stratégie d'investissement du Fonds ne prévoit pas de chercher activement à investir dans des Investissements alignés sur la Taxonomie, de sorte que la proportion minimale d'Investissements alignés sur la Taxonomie a été évaluée à 0 %.

Le Fonds prévoit d'investir au moins 66 % de son actif dans des investissements qui atteignent les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. Il est prévu que ce minimum de 66 % englobe la totalité du portefeuille de crédit du Fonds. Le solde de 34 % ou moins peut inclure des investissements non centraux détenus à des fins spécifiques, comme des espèces et des instruments dérivés détenus à des fins de gestion efficace du portefeuille, de couverture et de gestion de la liquidité.

Dans la mesure où le Fonds indique dans son rapport annuel qu'une partie de ses investissements se compose d'Investissements alignés sur la Taxonomie, il est possible que ces chiffres proviennent de communications publiques et/ou d'informations équivalentes obtenues directement auprès des sociétés bénéficiaires des investissements. Dans certaines circonstances, il est également possible que des évaluations complémentaires et des estimations fondées sur des informations provenant d'autres sources soient utilisées. Il n'est pas prévu que les chiffres fassent l'objet d'une déclaration d'assurance par des réviseurs d'entreprises ni qu'ils soient vérifiés par un ou plusieurs tiers.

Le Fonds peut détenir des expositions souveraines ou quasi-souveraines sous la forme de titres de créance émis par des émetteurs souverains ou quasi-souverains à titre d'investissements temporaires. Il ne sera probablement pas possible de déterminer si ces expositions souveraines ou quasi-souveraines contribuent à des activités durables sur le plan environnemental.